



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels enseignants
Service DPE 4

4 rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les arrêtés ministériels du 1^{er} octobre 2022 et du 1^{er} octobre 2023 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur de lycée professionnel stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique du 25 juin 2024.

Arrête

Article 1 :

Sont autorisés à effectuer une prolongation de stage les professeurs de lycée professionnel stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 15 juillet 2024

Julie BENETTI
Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines


David BERAHA

Professeurs de lycée professionnel stagiaires autorisés à effectuer une prolongation de stage

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Année du concours
M.	ANTONELLI	ANTONELLI	Yann	Economie Gestion Commerce Vente	2023
Mme	BENMERZOUG	BENMERZOUG	Anissa	Economie Gestion Commerce Vente	2022
Mme	LEMAIRE	VAN DE VELDE	Lucie	Impression (Livre Image)	2023

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines



DAVID BERAHA